

LOT N° 750 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, u cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-sixcent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des par communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parti communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 751 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, u cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de l propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit su le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des par communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parti communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 752 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, u cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit su le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des par ties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parti communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 753 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, u cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit su le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des part communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parti communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 754 -

- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 755 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment I
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 756 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 10 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 757 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-xixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 758 -

- f-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 759 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 760 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 761 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 762 -

f-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 763 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I7 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 764 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I8 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 765 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol; par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 766 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 2 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 767 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 3 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 768 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 4 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 769 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 5 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 98
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 770 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 6 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

z) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

LOT N° 771 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 7 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 772 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 8 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 773 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 9 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 774 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° IO au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 775 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° II au plan dudit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 776 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I2 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 777 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I3 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 778 -

/-----
2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I4 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 779 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I5 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 780 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I6 au plan du dit bâtiment N° I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 781 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I7 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 782 -

Les cinq/trente
ux mille six
ntièmes -

quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 18 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 783 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 19 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 784 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 20 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 785 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 21 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 786 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 22 au plan du dit bâtiment
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 787 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 23 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 788 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 24 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 789 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 25 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 790 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 26 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 791 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 27 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 792 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 28 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 793 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 29 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 794 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée parking portant le N° 30 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 795 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, parking portant le N° 31 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 796 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, parking portant le N° 32 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 797 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, parking portant le N° 33 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 798 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 34 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol; par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

Les cinq/trente
ix mille six
tièmes -

quadruple -

LOT N° 799 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 35 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 800 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 36 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 801 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 37 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 802 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 38 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes de parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 803 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 39 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes de parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 804 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 40 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes de parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 805 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 41 au plan du dit bâtiment
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes de parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 806 -

/-----
2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 42 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 807 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 43 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 808 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 44 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 809 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 45 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 8I0 -

- 2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 46 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 8II -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 47 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 8I2 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 48 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 8I3 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 49 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 814 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 50 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 815 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 51 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 816 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 52 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 817 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 53 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 818 -

/-----
2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 54 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 819 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 55 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 820 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 56 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 821 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 57 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment I.

LOT N° 822 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 58 au plan du dit bâtiment I
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 823 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 59 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 824 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 60 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 825 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 61 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 826 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 62 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 827 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 63 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-cinquantièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 828 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 64 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I/

LOT N° 829 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 65 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 830 -

/-----

2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 66 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 831 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 67 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 832 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 68 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 833 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 69 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 834 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centèmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 70 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 835 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 71 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 836 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 72 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 837 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 73 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 838 -

/-----

2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 74 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 839 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 75 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le LOT N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 840 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 76 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 841 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée un parking portant le N° 77 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 842 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 78 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 843 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 79 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 844 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 80 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 845 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 81 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 846 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 82 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 847 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 83 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 848 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 84 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 849 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 85 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 850 -

- 2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I. au rez-de-chaussée, un parking portant le N°86 au plan du dit bâtiment N° I.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 851 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 87 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 852 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 88 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 853 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 89 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 854 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 90 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 855 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 91 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 856 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 92 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 857 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 93 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 858 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente
deux mille six cen-
tièmes -
- en-quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 94 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-.sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 859 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 95 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 860 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 96 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 861 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 97 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes des la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 862 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 98 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 89.
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 863 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 99 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 864 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 100 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 865 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 101 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 865 -

/-----

2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I02 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 867 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I03 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 868 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I04 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 869 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I05 au plan du dit bâtiment I.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 870 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 106 au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 871 -

- /-----
- 2) Les quarante six/trente deux mille six centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° I au rez-de-chaussée, un local collectif pour jeunes indiqué au plan du dit bâtiment I.
 - 2°) Les quarante-six/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les quarante-six/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les quarante-six/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les quarante-six/cinq-cent-quatre-vingt-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° I.

LOT N° 872 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 873 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-millesix-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 874 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -
en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 875 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 876 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 877 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 878 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 879 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 880 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 881 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 10 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 882 -

- /-----
2) Le un/trente deux mille six centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 883 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 884 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 885 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 886 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 15 au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 887 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 16 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 888 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 17 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 889 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 890 -

/-----

2) Le un/trente
deux mille six
centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 891 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 892 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 893 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 22 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 894 -

- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 23 au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 895 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée un cellier portant le N° 24 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un /trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 896 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 25 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 897 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 26 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 898 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 27 au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 899 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 28 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 900 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 29 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 901 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 30 au plan du dit bâtiment 2.
- 2°) Un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 902 -

- /-----
- 2) Les cinq/trente
deux mille six
centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment 2.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 903 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -
- en double -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au premier étage : un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 904 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 905 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 906 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-xixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 907 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 908 -

/-----

2) Les soixante
neuf/trente deux
mille six cen-
tièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 909 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 910 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 911 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf-trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 912 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent sur la façade nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 913 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 914 -

/-----

2) Les soixante
neuf/trente deux
mille six
centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-centièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 915 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 916 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 917 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 918 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 919 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 920 -

-
- 2) Les quarante/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
 - 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 921 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2

LOT N° 922 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 2 au cinquième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les quarante/mille-deux-cent-quatre-vingt-dix-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 2.

LOT N° 923 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 1 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la

2) Le un/trente deux la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale mille six centièmes -

3°) Les un/vingt-neuf mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

en quadruple -

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties particulières du bâtiment N° 3.

LOT N° 924 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 925 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 926 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 927 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment N° 3.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 928 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 929 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 930 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 931 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 932 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 10 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 933 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 934 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 12 au plan du dit bâtiment 3.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 935 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 936 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 937 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 938 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 939 -

- /-----
2) Le un/trente deux mille six centièmes -
en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 17 au plan du dit bâtiment 3.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 940 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 941 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 942 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 943 -

- /-----
- 2) Le Un/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 3.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 944 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 22 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 945 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 23 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 946 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 24 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 947 -

- /-----
- 2) Le un/trente deux mille six centièmes -
- en quadruple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 25 au plan du dit bâtiment 3.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 2.
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 948 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 26 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété jorizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 949 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 27 au plan du dit bâtiment 3.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 4.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 950 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 28 au plan du dit bâtiment N° 3/
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 5.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 951 -

- /-----
2) Le un/trente deux mille six centièmes -
en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 29 au plan du dit bâtiment 3.
 - 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les un/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 952 -

- /-----
2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -
en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment 3.
 - 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les cinq/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 953 -

- /-----
2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze : mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 954 -

/-----

) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4, comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 955 -

- 1°) Dans le groupe V bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 956 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 957 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au deuxième étage un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 958 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 959 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 960 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes - en triple -
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N°
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 961 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 962 -

- 1°) Dans le groupe C, bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 963 -

- /----- .
- 2) Les soixante neuf /
trente deux mille
six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement, d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 964 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 965 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 966 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixième des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzième des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 967 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixième des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzième des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 968 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixième des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzième des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 969 -

- /-----
2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 970 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 971 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 972 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 973 -

- /-----
- 2) Les quarante/trente deux mille six centièmes -
- en double -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les quarante/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 974 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie app. rative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les quarante/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 975 -

/-----

2) Les quarante/
trente deux mille
six centièmes -

en double -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement a une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés et comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N°

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 976 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 3 au sixième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement a une superficie approximative de quarante trois mètres carrés et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les quarante/ neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/mille-cinq-cent-soixante-quatorzièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 3.

LOT N° 977 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en simple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un appartement portant le N° I au plan du dit bâtiment 4.

2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 978 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 2
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 979 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 980 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 981 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 4
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 982 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 983 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 984 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 985 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 986 -

/-----

z) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° IO au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 987 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 988 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 989 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 990 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 991 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 992 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 993 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I7 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 994 -

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 995 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 996 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 997 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 998 -

/-----

2, Le un/trente deux
mille six centièmes -

en simple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 22 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 999 -

/-----

) Les cinq/trente deux
mille six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° I au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 1000 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée un parking portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au bâtiment N° 4.
- 5°) Les cinq/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 1001 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 4.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I002 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I003 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I004 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I005 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au premier étage un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I006 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I007 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IO08 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IO09 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOIO -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI1 -

- /-----
- 2°) Les soixante neuf/ trentes deux mille six centièmes -
en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trentes-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
 - 4°) Les soixante-neuf/ neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI2 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trentes-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI3 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trentes-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI4 -

- /-----
- 2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -
- en triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI5 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI6 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/ neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI7 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier constitué sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI8 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier constitué sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° IOI9 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier constitué sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I020 -

-
- Les soixante neuf/
te deux mille
centièmes -
- triple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I021 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I022 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I023 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I024 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade sud-ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I025 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I026 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze

mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I027 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I028 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales du groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I029 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -

en simple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I030-

/-----

2) Les quarante/
trente deux mille
six centièmes -

en double -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant: entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I031 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I032 -

/----

2) Les quarante/
trente deux mille
six centièmes -

en double -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 5
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I033 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au huitième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les quarante/deux-mille-cent-vingt-neuvièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° I034 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en simple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO35 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO36 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO37 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 4 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO38 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 5 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I039 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 6 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I040 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 7 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I041 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 8 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I042 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 9 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I043 -

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° IO au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I044 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° II au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I045 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I2 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I046 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I3 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I047 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I4 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I048 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I5 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I049 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I6 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I050 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° I7 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I051 -

/-----

2) Le un/trente deux
mille six centièmes -

en quadruple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 18 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I052 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 19 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I053 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 20 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I054 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5, au rez-de-chaussée, un cellier portant le N° 21 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les un/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les un/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les un/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les un/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I055 -

/-----

2) Les cinq/trente deux mille six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 1 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I056 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée, un parking portant le N° 2 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I057 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au rez-de-chaussée un parking portant le N° 3 au plan du dit bâtiment 5.
- 2°) Les cinq/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinq/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinq/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinq/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I058 -

/-----

2) Les soixante neuf/trente deux mille six centièmes -

en simple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO59 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO60 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO61 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au premier étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I062 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I063 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I064 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I065 -

- soixante neuf/
deux mille
ntièmes -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au deuxième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.
- ple -

LOT N° I066 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I067 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I068 -

/-----

2) les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixième des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I069 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au troisième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixième des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I070 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquante de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixième des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I071 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I072 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I073 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatrième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO74 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO75 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N°5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias; Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO76 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3.
- 4°) Les soixante-neuf/ neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO77 -

Les soixante neuf/
ente deux mille six
antièmes -

triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au cinquième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO78 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO79 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1080 -

soixante neuf/
mille
cent -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1081 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au sixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1082 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au septième étage un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 13
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I083 -

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I084 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I085 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au septième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I086 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I087 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° I088 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO89 -

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au huitième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO90 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IO91 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1092 -

soixante neuf/
deux mille six
cent-cinquantièmes

double -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 4 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-cent-cinquantièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 4.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 4.

LOT N° 1093 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au neuvième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-cent-cinquantièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1094 -

es cinquante neuf/
deux mille six
cent-cinquantièmes -

imple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 3 comportant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante mètres carrés comporte aussi une loggia. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les cinquante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinquante-neuf/vingt-neuf-mille-six-cent-cinquantièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 5.
- 4°) Les cinquante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les cinquante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1095 -

Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1096 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1097 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au dixième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1098 -

- soixante neuf/
deux mille six
carrés -
simple -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
 - 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
 - 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
 - 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
 - 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1099 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/ neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° 1100 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II01 -

2) Les soixante neuf/
trente deux mille
six centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au onzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias; Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II02 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II03 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II04 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II05 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au douzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II06 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II07 -

2) Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -

en triple -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II08 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/ trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° II09 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au treizième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IIII -

- soixante neuf/
deux mille six
ies -
- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.
- le -

LOT N° IIII -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° IIII2 -

- 1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.
- 2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.
- 5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° III3 -

/-----

2) Les soixante neuf/
trente deux mille six
centièmes -

en simple -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quatorzième étage, un appartement du type 4 comportant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de soixante-quatorze mètres carrés comporte aussi deux loggias. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les soixante-neuf/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantième de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les soixante-neuf/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les soixante-neuf/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les soixante-neuf/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° III4 -

/-----

2) Les quarante/
trente deux mille six
centièmes -

en double -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-est du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8.

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° III5 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade nord et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle nord-ouest du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° III6 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée; salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade ouest du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-ouest du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° III7 -

1°) Dans le groupe C bâtiment N° 5 au quinzième étage, un appartement du type I comportant : entrée, salle de séjour, cellier, cuisine, salle de bains et W.C. Cet appartement d'une superficie approximative de quarante-trois mètres carrés comporte aussi une terrasse. Il prend jour sur la façade sud et sur la façade est du bâtiment et se situe par conséquent à l'angle sud-est du dit bâtiment.

2°) Les quarante/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les quarante/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les quarante/neuf-mille-six-cent-quarante-sixièmes des parties communes spéciales au groupe C.

5°) Les quarante/quatre-mille-cinquantièmes des parties communes particulières au bâtiment N° 5.

LOT N° III8 -

1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée un local portant le N° I au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de trente-six mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.

2°) Les cinquante-quatre/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.

3°) Les cinquante-quatre/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8

4°) Les cinquante-quatre/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties particulières au groupe D.

LOT N° III9 -

- /-----
- 2) Les trente six/trente étant destiné à usage commercial.
deux mille six centièmes
- en double -
- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée, un local portant le N° 2 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de vingt-quatre mètres carrés environ
- 2°) Les trente-six/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les trente-six/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 9
- 4°) Les trente-six/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II20 -

- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée, un local portant le N° 3 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de vingt-quatre mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.
- 2°) Les trente-six/trentecinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les trente-six/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
- 4°) Les trente-six/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II21 -

- /-----
- 2) Les soixante dix huit/trente deux mille six centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée, un local portant le N° 4 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de cinquante-un mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.
- 2°) Les soixante-dix-huit/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les soixante-dix-huit/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 3
- 4°) Les soixante-dix-huit/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II22 -

- /-----
- 3) Les cinquante quatre/trente deux mille six centièmes -
- en simple -
- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée, un local portant le N° 5 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de trente-six-mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.
- 2°) Les cinquante-quatre/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinquante-quatre/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les cinquante-quatre/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II23 -

1) Les trente six/
trente deux mille
six centièmes -

en double -

- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée, un local portant le N° 6 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de vingt-quatre mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.
- 2°) Les trente-six/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les trente-six/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 6
- 4°) Les trente-six/ six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II24 -

- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée un local portant le N° 7 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de vingt-quatre mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.
- 2°) Les trente-six/ trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les trente-six/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 6
- 4°) Les trente-six/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II25 -

1) Les cinquantesept/
trente deux mille six
centièmes -

en simple -

- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au rez-de-chaussée un local portant le N° 8 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de trente-neuf mètres carrés environ étant destiné à usage commercial.
- 2°) Les cinquante-sept/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les cinquante-sept/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 6
- 4°) Les cinquante-sept/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° II26 -

1) Les dix huit/trente
deux mille six
centièmes -

en simple -

- 1°) Dans le D bâtiment unique, au rez-de-chaussée, un local portant le N° 9 au plan du dit bâtiment. Ce local d'une superficie de douze mètres carrés environ étant destiné à servir de loge de concierge.
- 2°) Les dix-huit/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les dix-huit/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 6
- 4°) Les dix-huit/six-cent-quatre-vingt-cinquièmes des parties communes particulières au groupe D.

LOT N° 9

- 1°) Dans le groupe D bâtiment unique, au premier étage un ensemble de locaux occupant la totalité du premier étage et comportant, un appartement pour le concierge de quatre pièces principales et d'une superficie de soixante-quinze mètres carrés environ, un centre social de soixante-quinze mètres carrés environ et un local collectif pour adultes de cent-soixante-quatre mètres carrés environ. Le tout desservi par un escalier et par un palier centraux.
- 2°) Les deux-cent-quatre-vingt/trente-cinq-mille-six-cent-cinquantièmes de la propriété du sol par rapport à la copropriété horizontale.
- 3°) Les deux-cent-quatre-vingt/vingt-neuf-mille-six-centièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier construit sur le lot N° 8
- 4°) Les deux-cent-quatre-vingt/six-cent-quatre-vingt-cinq des parties communes particulières au groupe D.

2) Les deux cent quatre
vingts/trente deux mille
six centièmes -

en simple -

